

Assemblée municipale du 11 décembre 2023

Salle des fêtes - 20:00

Ayants droit présents : 42 citoyennes et 51 citoyens, soit 93 ayants droit au vote.**Scrutateurs :**

Scrutateur droite : Protection des données

Scrutateur gauche : Protection des données

Il est exactement 20h00 lorsque le Président de l'Assemblée municipale déclare la séance ouverte. Il constate que la convocation à participer à cette Assemblée municipale a été publiée dans la feuille officielle No 41 du 8 novembre 2023, à l'attention des ayants droit, soit selon les prescriptions Communales (Art 30 du Règlement d'organisation, soit 30 jours avant pour la publication et 7 jours avant pour la distribution des cartes d'électeur).

L'ordre du jour tel que publié n'étant pas contesté, le Président déclare l'Assemblée municipale légalement constituée.

Participants : Daniel Buchser (Maire), Yves Röthlisberger 3 (Vice-maire), Pascale Beucler (Conseillère municipale), Marc Voiblet 2 (Conseiller municipal), Ervin Grünenwald (Conseiller municipal), Jean-Michel Hirschi 2 (Conseiller municipal), Etienne Gafner (Conseiller municipal), Marc-André Léchet (Secrétaire municipal)

01.0321.0001 Ordre du jour

Point 1 : Voter un crédit d'engagement de CHF 250'000.00 pour la réfection du pont de la Birse au niveau de la Lingotière

Point 2 : Voter un crédit d'engagement de CHF 220'000.00 pour la réfection de la conduite d'alimentation et la canalisation d'assainissement des eaux pour la partie Est de la rue de la Colline

Point 3 : Voter un crédit d'engagement de CHF 490'000.00 pour la réfection de la conduite d'alimentation et la canalisation d'assainissement des eaux pour la partie Ouest de la rue de la Colline

Point 4 : Voter un crédit d'engagement pour une dépense périodique de CHF 12'000.00 pour la modification du plan de prévoyance actuel

Point 5 : Projet de fusion ; informations relatives aux pourparlers en cours, ainsi que ratifier la création d'un groupe de travail intercommunal (GTI) et la nomination des représentants de la Municipalité de Reconvilier

Point 6 : Budget 2024 ; fixer la quotité et les taxes

Point 7 : Nommer l'organe de révision des comptes

Point 8 : Approuver les modifications du règlement scolaire

Point 9 : Approuver les modifications du règlement sur les émoluments

Point 10 : Divers et imprévus

Décision : Information

04.0601.0004 Voter un crédit d'engagement de CHF 250'000.00 pour la réfection du pont de la Birse au niveau de la Lingotière

L'ouvrage routier ne laisse que peu de doute quant à notre obligation d'agir sur sa structure. Par conséquent, la vétusté de l'infrastructure contraint les autorités à demander un crédit d'engagement pour envisager sa réfection dès l'année prochaine. Cet ouvrage est également limité à une certaine catégorie de véhicule. Limitation du poids pour des raisons de sécurité. Le pont sera démoli dans sa totalité et reconstruit.

Décision : Le point est accepté à la très grande majorité, sans avis négatif, mais une abstention.

04.0601.0004 Voter un crédit d'engagement de CHF 220'000.00 pour la réfection de la conduite d'alimentation et la canalisation d'assainissement des eaux pour la partie Est de la rue de la Colline

La remise en état de notre réseau d'eau, autant celui de l'alimentation que celui de l'assainissement, est une planification nécessaire pour pérenniser le bon fonctionnement de nos installations. Concernant ces travaux en particulier, il a été souhaité de procéder en deux phases, en divisant les travaux en deux secteurs, l'un à l'Est de la route cantonale de Saules et l'autre à l'Ouest. Le Conseiller municipal explique la répartition des coûts. Des plans sont présentés, avec toutes les indications utiles. La dépense est autofinancée, les fonds spéciaux sont utilisés à cette fin. À savoir également que ce tronçon a subi un certain nombre de fuites, ce qui nous conforte dans le choix d'une remise en état.

Décision : Le point est accepté à la très grande majorité, sans avis négatif et abstention.

04.0601.0004 Voter un crédit d'engagement de CHF 490'000.00 pour la réfection de la conduite d'alimentation et la canalisation d'assainissement des eaux pour la partie Ouest de la rue de la Colline

La remise en état de notre réseau d'eau, autant celui de l'alimentation que celui de l'assainissement, est une planification nécessaire pour pérenniser le bon fonctionnement de nos installations.

Le Conseil municipal garantit la procédure, autant en relation avec la législation en vigueur sur les marchés publics, que celle qui concerne les compétences de l'Assemblée municipale. Le Conseiller municipal explique la répartition des coûts. Des plans sont présentés, avec toutes les indications utiles. La dépense est autofinancée, les fonds spéciaux sont utilisés à cette fin. À savoir également que ce tronçon a subi un certain nombre de fuites, ce qui nous conforte dans le choix d'une remise en état. En raison d'une fuite réparée dernièrement et si

l'AM accepte cette dépense, la route ne sera pas goudronnée jusqu'à la réparation.

Question :

Protection des données : Quand est-ce que les travaux devraient commencer

- **EGR** : Dans le courant du 1er semestre 2024

Décision : **Le point est accepté à la très grande majorité, sans avis négatif et abstention.**

08.0552.0003 Voter un crédit d'engagement pour une dépense périodique de CHF 12'000.00 pour la modification du plan de prévoyance actuel

Suite à une économie importante sur l'ensemble des primes d'assurance annuelles payées, en particulier dans le cadre des assurances de personnes, le Conseil municipal envisage une nouvelle répartition des cotisations liées à la prévoyance professionnelle, par un partage à 55% pour l'employeur et 45% pour les employés. Cette répartition devrait gommer les disparités que les personnes engagées à un taux d'activité partiel ont connues ces dernières années.

Sachant qu'en 2023 le personnel à taux réduit a bénéficié d'une adaptation qui tient compte d'une réduction paritaire du montant de coordination.

Décision : **Le point est accepté à la très grande majorité, sans avis contraire et trois abstentions**

01.1121.0002 Projet de fusion ; informations relatives aux pourparlers en cours, ainsi que ratifier la création d'un groupe de travail intercommunal (GTI) et la nomination des représentants de la Municipalité de Reconvilier

Le Président du Groupe de Travail Intercommunal (GTI), mentionne que des informations ont déjà été transmises par le biais du document joint à la carte de légitimation envoyée pour cette Assemblée municipale.

Il est important de lever toute ambiguïté au sujet des démarches entreprises et des étapes qui vont conduire à cette « éventuelle » fusion, en fournissant des informations les plus explicites possibles. L'engagement qui pourrait être pris ce soir, n'est que la première étape du processus et n'oblige en rien à mener notre commune à une fusion.

Avant de détailler les futures prochaines étapes, revenons sur l'historique des décisions qui ont été prises par les trois communes participantes à ce processus. En juin 2021, des citoyens de la commune de Saules, réunis en Assemblée municipale, ont émis leur intention de se rapprocher de Reconvilier pour une éventuelle fusion. L'Exécutif de Saules a pris contact avec Reconvilier pour la mise sur pied d'une séance de discussion sur ce principe et c'est en octobre de la même année qu'elle a eu lieu. Lors de l'Assemblée municipale, en juin 2022, les citoyennes et citoyens de Reconvilier se sont prononcés favorablement sur cette demande

mais ont également sollicité un contact avec Loveresse. Dans ce cadre, un courrier a été adressé en août 2022 à la commune de Loveresse et une réponse positive est parvenue en septembre 2022.

Les trois communes ayant émis le vœu de démarrer des discussions, c'est en mars de cette année qu'une première séance avec l'Office des Affaires Communales et de l'Organisation du Territoire (OACOT) en présence des représentants des communes de Loveresse, Reconvilier et Saules a eu lieu. Durant cet atelier, nous avons été informés des principes relatifs au processus de fusion de communes définis par le Canton, mais également été rendus attentif au soutien qu'il apporte dans ces démarches. Le Canton de Berne encourage fortement les fusions. À la suite de cela, une première séance du Groupe de Travail Intercommunal a été mise sur pied en août de cette année. M. Jean-Michel Hirschi a l'honneur de présider ce groupe de travail et à ce titre, il va s'efforcer de communiquer les avancements et les résultats de ces démarches de la manière la plus transparente possible. Son vœu le plus cher est que les citoyennes et citoyens des communes engagées dans ce processus puissent prendre leurs décisions en toute connaissance de cause. Les travaux préalables déjà réalisés portent sur la création d'un Contrat de pourparlers, ainsi que d'un règlement d'organisation du Groupe de Travail Intercommunal. Ces deux documents définissent le fonctionnement du GTI ainsi que les relations entre les communes contractantes durant les différentes phases. Le budget également établi permettra de couvrir les coûts des travaux qui auront lieu durant les diverses phases.

Vous pouvez constater ici que nous ne sommes qu'à la première étape et que la décision finale ne sera effective qu'au terme de ce processus. Les ayants droit ont à se prononcer sur la création du GTI et nommer les représentants de Reconvilier au sein du GTI. Des réponses positives à nos propositions permettront au GTI de se mettre au travail pour fournir un premier rapport de base décrivant, après analyse, les avantages et inconvénients d'une fusion. Les citoyens auront également à disposition, une ébauche de l'architecture de cette commune fusionnée. À l'aide de ce rapport et durant l'étape 3, les ayants droit pourront se prononcer sur la suite des démarches. Il est primordial que les citoyennes et citoyens des communes valident cette étape, car les travaux qui seront réalisés durant la phase 4 sont importants et seront utilisés pour prendre la décision finale qui aura lieu lors de la votation sur la fusion. L'établissement d'un règlement d'organisation, d'un budget, ainsi que les travaux qui devront être faits pour permettre la création de la nouvelle commune, vont engager les administrations communales et le GTI sur des tâches importantes. Nous voulons donner un maximum de chance au projet avant la décision finale. Il est important de savoir que le règlement d'organisation du GTI stipule que si l'une des communes participantes décide, lors de l'une ou l'autre de ces consultations de ne pas poursuivre la démarche, ceci ne signifie pas la fin du processus. Tant que deux communes décident de poursuivre, le processus continue.

Concernant le crédit d'engagement de CHF 80'000, sur lequel les Ayants droit de Reconvilier ne doivent pas se prononcer, étant de la compétence du Conseil municipal, quelques explications sont nécessaires. Le Canton soutient les processus de fusion. Il subventionne ces projets à hauteur de 50% du budget.

Le coût pour les Communes participantes est donc de CHF 40'000, dans notre cas. La répartition de ce montant sera effectuée au nombre d'habitants des Communes, état au 31 décembre 2022. Un mot maintenant sur l'organisation du GTI ainsi que ses sous-groupes. L'ensemble de l'organisation aura la charge de la création du rapport de base. Les secrétariats et les administrations des finances, ainsi que d'autres experts de l'OACOT ou spécialistes pourront épauler les groupes dans cette tâche. Les sous-groupes ont également été définis pour se pencher sur des sujets principaux que sont ; le personnel, les constructions, la voirie. Cette liste n'est pas exhaustive. Le rapport de base apportera des éclaircissements sur les différents sujets qui vous permettront de mieux cerner les contours de la potentielle commune fusionnée. À savoir que nos communes respectives partagent déjà de nombreux intérêts communs, notre géographie et notre histoire sont proches.

Le Président du GTI croit en cette fusion qui permettrait, à nos communes, de se regrouper et de se renforcer. Elle permettrait d'avoir un projet de société et un but commun.

Questions :

Protection des données

Quel est le timing prévu pour ce dossier ?

- **JMH** : L'objectif temporel pour le rapport de base se situe à la fin du 1er semestre 2024. Ensuite nous pourrons donner plus de détail, mais à savoir que le but étant d'envisager une fusion des Commune à l'horizon 2026.

Protection des données

Devrons-nous choisir un nouveau nom et si oui, quand ?

- **JMH** : Après le rapport de base, le comité envisage de solliciter les citoyens pour des propositions de noms et d'armoiries.

Décision : Accepté à une très large majorité, sans avis contraire, ni abstention.

08.0111.2023 Budget 2024 ; fixer la quotité et les taxes

Le budget 2024, qui présente un excédent de charges du compte global de CHF 305'915.20 a été établi sur la base des éléments suivants :

- Quotité d'impôt Inchangée 1.97
- Taxe immobilière Inchangée 1.50 ‰ de la valeur officielle
- Taxe des déchets Inchangée Selon ordonnance tarifaire
- Taxe des chiens Inchangée CHF 50.00 / pour le 1er chien et CHF 30.00 / pour le 1er chien p/ferme isolée Le prix par chien augmente de CHF 20.00 / chien suppl. (ex. : 2ème chien 70.00 / 3ème chien 90.00, etc.)
- Taxe d'alimentation Inchangée Selon ordonnance tarifaire
- Taxe d'assainissement Inchangée Selon ordonnance tarifaire

SYNTHÈSE

Présentation du budget

Il y a deux temps forts dans l'année pour le responsable des finances communales. Au printemps,

la présentation des comptes, soit les résultats de l'exercice passé et comme ce soir, le budget, qui équivaut à la planification pour l'année à venir.

Tout au long de l'année, le Conseil municipal et l'administration s'efforcent de maintenir le cap fixé par le budget et à l'administration des finances de tenir méticuleusement à jour l'état de situation. Les finances communales ne ressemblent pas à une comptabilité du type de celles d'une entreprise, ni d'un ménage. Elles sont beaucoup plus complexes et doivent suivre des règles précises dictées par le canton. À ce titre, Mme Martine Lüdi, Administratrice des finances, est remerciée pour son travail et son soutien.

Le budget global de notre commune pour 2024 avoisine les 14 millions de francs dont approximativement 50% sont couverts par des taxes, des émoluments et des encaissements. Il reste donc un solde d'environ 7 millions à couvrir par les recettes fiscales. L'exercice sera de démontrer comment et à quelle hauteur les impôts sont attribués aux différentes tâches qui incombent à notre administration.

Débutons donc avec la vue d'ensemble du budget. Comme vous avez pu le voir sur le message du Conseil municipal annexé à votre invitation à l'Assemblée et le budget planifié de l'exercice 2024 se solde par un excédent de charges de CHF 305'900.00, qui découle d'un excédent de charges de CHF 317'200.00 sur le compte général et d'un excédent de produits de CHF 11'300.00 sur les financements spéciaux.

Pour le budget 2024, les produits des impôts des personnes physiques sont comparables au budget de 2023, à savoir CHF 4'677'600.00, alors que nous avons été prudents en ce qui concerne les revenus des impôts des personnes morales à CHF 296'000.00, car nous ne pouvons pas nous baser sur l'excellent résultat des comptes 2022. Les encaissements des taxes immobilières sont alignés au budget 2023 à CHF 475'000.00. En ce qui concerne les investissements nets, ils accusent une augmentation importante à CHF 5'110'000.00, comparé au CHF 1'755'000.00 de 2023, cela étant dû aux travaux de construction prévus pour la maison de l'enfance qui, nous l'espérons, devraient débiter en 2024. Dans le détail, le fonds d'alimentation en eau présente un excédent de produits de CHF 36'500.00. Ce fonds est alimenté par les taxes de raccordement et ne présente pas de modifications majeures au fil des années. Il est à noter que la contribution au SESTER augmente de CHF 50'000.00. Le fonds du traitement des eaux usées, quant à lui, montre un excédent de charges de CHF 8'200.00. Ici aussi pas de modification majeure, ce fonds dispose de suffisamment de liquidités pour absorber cet excédent. Troisième de ces fonds spéciaux, la gestion des déchets présente un excédent de charges de CHF 16'900.00 qui est pris en charge par le financement spécial.

Explication des secteurs et des attributions

Présentation du budget en fonction des tâches qui incombent à l'administration de notre Commune et au Conseil municipal. Ces tâches sont divisées en 10 secteurs. Le droit supérieur concerne des montants qui, par la loi, doivent être couverts comme des coûts concernant l'AVS, des allocations, des intérêts sur des prêts, etc. Le secteur "Engagement obligatoire", quant à lui, se réfère à des engagements que notre commune a pris auprès de diverses institutions, comme les services sociaux, la piscine de l'Orval, etc. le secteur "Obligatoire pour le fonctionnement", concerne des montants nécessaires au bon fonctionnement des services offerts par la Commune et qui sans ces apports ne seraient pas en mesure de fonctionner. Les écoles, l'entretien des

infrastructures et des routes par exemple. Les amortissements quant à eux, sont une obligation comptable qui diminue les montants liés à des crédits d'investissement. Le crédit libre est en relation avec des investissements décidés par le conseil et qui visent à améliorer les infrastructures, augmenter l'attractivité de notre commune et qui sont avant tout adressés aux citoyennes et citoyens de notre village.

Point 0

L'administration générale de notre commune représente des charges de CHF 1'207'200.00 et de revenus de CHF 572'560.00 soit des coûts estimés à CHF 634'600.00.

- Traitement du personnel administratif
- Matériel
- Informatique
- Insertions
- Téléphone
- Ports et copies

CHF 539'800.00 sont des coûts obligatoires et CHF 94'800.00 des coûts libres décidés par le conseil

Point 1

L'ordre et la sécurité représentent des charges de CHF 395'100.00 et de revenus de CHF 234'900.00 soit des coûts estimés à CHF 160'200.00.

- Police
- Sécurité routière
- Question juridique
- Défense militaire
- Protection civile

Ici tous ces coûts sont obligatoires

Point 2

La formation est une tâche importante dans le budget communal et représente des charges à hauteur de CHF 4'262'100.00 et de revenus de CHF 2'023'400.00 soit des coûts estimés à CHF 2'238'600.00

- Ecole enfantine, primaire, secondaire, Ecole à journée continue

Les coûts principaux sont

- Traitement des enseignants
- Prévoyance professionnelle
- Formation
- Matériel
- Energie
- Entretien des bâtiments

CHF 2'125'600.00 sont des coûts obligatoires, CHF 15'400.00 des amortissements et CHF 99'000.00 des coûts libres décidés par le conseil

Point 3

Culture, sport et loisir représentent des charges à hauteur de CHF 833'100.00 et de revenus de CHF 243'600.00 soit des coûts estimés à CHF 589'400.00.

Monuments historiques, bibliothèque, théâtre et concerts, salle des fêtes, médias, halle de tennis, terrain de foot, minigolf, Loisirs

- Salaires
- Matériel
- Energie
- Entretien

CHF 317'900.00 sont des coûts obligatoires, CHF 70'500.00 des amortissements et CHF 96'000.00 des dépenses libres décidées par le conseil et CHF 105'000.00 des engagements pris par le législatif

Point 4

La santé représente des coûts à hauteur de CHF 12'200.00.

- Service médical scolaire
- Service dentaire scolaire

CHF 12'200.00 sont des coûts obligatoires

Point 5

La sécurité sociale représente des charges à hauteur de CHF 3'308'600.00 et de revenus de CHF 921'900.00 soit des coûts estimés à CHF 2'386'700.00.

- AVS
- Chômage
- Allocations familiales
- Bons de garde
- Aide sociale et asile

CHF 62'700.00 sont des coûts obligatoires, CHF 1'988'000.00 du droit supérieur et CHF 336'000.00 des engagements obligatoires

Point 6

Les transports et télécommunications représentent des charges à hauteur de CHF 959'800.00 et de revenus de CHF 362'200.00 soit des coûts estimés à CHF 597'600.00.

Traitement du personnel

- Matériel
- Machines
- Energie
- Entretien des routes
- Part communale aux transports publics

CHF 203'000.00 sont des coûts obligatoires, CHF 195'000.00 du droit supérieur, CHF 92'500.00 d'amortissements et CHF 107'000.00 des coûts décidés par le conseil

Point 7

La protection de l'environnement représente des charges à hauteur de CHF 1'574'900.00 et de revenus de CHF 1'433'700.00, soit des coûts estimés à CHF 141'100.00.

- Alimentation en eaux
- Traitement des eaux usées
- Gestion des déchets
- Aménagement des cours d'eau
- Cimetière

CHF 95'300.00 sont des coûts obligatoires, CHF 10'800.00 des amortissements et CHF 35'000.00 du libre décidé par le conseil

Point 8

L'économie publique représente des charges à hauteur de CHF 305'900.00 et des revenus de CHF 317'000.00, soit des revenus de CHF 11'100.00.

- Agriculture
- Tourisme régional
- Industrie, artisanat et commerce
- Foire de Chindon
- Promotion économique régionale
- Revenus de l'électricité

On trouve ici des revenus à hauteur de CHF 71'100.00 et des dépenses validées par le conseil pour CHF 60'000.00.

Revenus des impôts et des taxes

La perception des impôts rapporte à notre commune CHF 5'612'600.00. Auxquels viennent s'ajouter CHF 1'088'100.00 de péréquation financière, dont nous pouvons bénéficier. Nous pouvons donc utiliser les CHF 6'869'500.00 pour couvrir les dépenses nécessaires à notre fonctionnement. Les intérêts bancaires représentent CHF 151'600.00 et l'amortissement demandé par le canton sur le patrimoine administratif est à hauteur de CHF 285'500.00.

Si l'on récapitule les différents montants attribués, on peut voir que CHF 6'695'00.00 sont attribués au budget et donc inférieur au CHF 6'869'500.00 de recettes. Le crédit libre du conseil nous fait dépasser les recettes et nous amène donc à cet excédent de charges de CHF 317'200.00. Nous ne pourrions plus investir et développer la Commune, ce qui n'est pas l'avis du Conseil municipal qui veut continuer à dynamiser notre village.

Les amortissements sont importants et sont liés aux investissements passés et présents. CHF 415'700.00 concerne des amortissements sur des investissements passés. Ce n'est qu'en 2030 que nous verrons ce montant diminuer de près de CHF 290'0000.00 liés au patrimoine administratif existant. Nous pouvons ajouter CHF 64'900 sur des investissements en cours. Auxquels peuvent s'ajouter CHF 17'700.00 sur les investissements 2024. Ce sont CHF 145'000.00 de plus qui vont s'ajouter sur les 3 ans à venir si nous suivons le plan financier. Ce sont CHF 241'100.00 qui augmenteront encore nos amortissements dès 2025, si les travaux de la maison de l'enfance démarrent. Retenez que nous serons dans une meilleure situation dès 2031 avec la fin de l'amortissement annuel de 285'500 du patrimoine administratif existant.

L'excédent de charge prévus au budget 2024, s'il se confirme, sera prélevé sur notre fortune qui, de CHF 3'183'00.00 à fin 2023, passera à CHF 2'866'000 à fin 2024. Comme vous le voyez nos finances peuvent assez aisément accepter ce déficit 2024. Le budget 2022 présentait également un excédent de charges et finalement, c'est avec un excédent important de produits que nous avons bouclé cet exercice.

Malgré cela c'est avec plaisir que je peux vous annoncer que malgré cet excédent de charges, aucune augmentation de la quotité d'impôt, ni des taxes, n'est prévue en 2024

PROPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

- a) Approbation de la quotité d'impôt applicable aux impôts communaux de 1.97
- b) Approbation de la quotité d'impôt applicable à la taxe immobilière de 1,5‰
- c) Approbation du budget 2024, qui se compose comme suit :

Compte global
Excédent de charges CHF 305'915.20
Compte général
Excédent de charges CHF 317'274.05
FS Alimentation en eau
Excédent de revenus CHF 36'550.00
FS Traitement eaux usées
Excédent de charges CHF 8'195.00
FS Gestion des déchets
Excédent de charges CHF 16'996.15

Questions :

Protection des données

Demande d'explication sur le budget de la Maison de l'Enfance. Le budget comprend la moitié de l'investissement total. Quels sont les raisons qui empêchent la construction de débiter. Le renchérissement implique une augmentation des coûts et comment le Conseil municipal prévoit-il d'y faire face.

DBU : C'est un dossier qui nous complique la tâche, ce dernier étant bloqué auprès de l'OACOT. Les exigences de la nature de la zone des parcelles nous ont contraint à faire une demande de modification de zone auprès de l'OACOT. Nous ne pouvons pas envisager de construire plus petit pour compenser le renchérissement. Nous espérons pouvoir envisager la construction dès l'année prochaine. Un crédit supplémentaire est envisagé, soit par la voie des urnes ou au mieux, et c'est ce que l'on espère, en l'Assemblée municipale.

Décision : Le Président des Assemblées soumet la quotité de 1.97 au vote.

Le point est accepté à la grande majorité, sans avis contraire et une abstention

Le Président des Assemblées soumet la taxe immobilière de 1,50 pour mille au vote

Le point est accepté à la grande majorité, sans avis contraire et sans abstention

Le Président des Assemblées soumet la taxe des chiens au vote, avec la contre-proposition de taxe unique à CHF 50.00

Le point est accepté à la grande majorité, avec un avis contraire et deux

abstentions

Le Président des Assemblées soumet le budget 2024 au vote

Le point est accepté à la grande majorité, sans avis contraire et sans abstention

08.0141.0001 Nomination fiduciaire

Selon notre Règlement d'organisation, cet organe doit être nommé par l'Assemblée municipale. C'est à ce titre, que le Conseil municipal souhaite mentionner que la fiduciaire Soresa SA a toute sa confiance. Nous avons procédé à un appel d'offres pour savoir si la société que nous mandats actuellement est toujours concurrentielle.

Décision : Le point est accepté à la très grande majorité, sans avis négatif et sans abstention.

05.0003.0001 Approuver les modifications du règlement scolaire

La Commission scolaire des Écoles de Reconvilier, Loveresse et Saules a souhaité mettre le règlement scolaire à jour. Ce dernier tient compte du changement de supervision de l'École à Journée continue, dévolue depuis peu à l'administration municipale et non plus à la direction des écoles.

Le règlement a été finalisé en novembre 2023 et c'est pour cette raison que ce dernier est proposé à l'AM de décembre. Le changement de la direction générale, ainsi que la gestion de l'EJC, implique une modification du règlement.

La modification de la LEO (loi sur les écoles) implique également une modification sur notre règlement. Un nouveau syndicat pour les formations spécialisées, OMO, a nécessité un ajout dans notre règlement. Les différents cycles scolaires ont été modifiés. Nous avons également supprimé la mention à l'école à journée continue. L'annexe au règlement a été modifiée pour être en phase avec le mode de fonctionnement entre la Commission scolaire et la Direction générale des écoles. Le Président de la commission scolaire est également mentionné dans le règlement par le principe qu'il est le représentant de la commune.

Décision : Le point est accepté à une très large majorité, sans avis contraire et deux abstentions.

08.0005.0001 Approuver les modifications du règlement sur les émoluments

Le Conseil municipal a souhaité mettre à jour son règlement des émoluments et son ordonnance, afin de pouvoir assurer la conformité de la facturation d'émoluments administratifs, ainsi que de certains frais liés à d'autres activités administratives en faveur de tiers.

Ce règlement est établi pour facturer les travaux administratifs et les autres prestations que

l'on fournit. La taxe des chiens sera intégrée à ce règlement. Une des modifications importantes, c'est de pouvoir facturer des frais administratifs pour le soutien aux architectes dans le cadre des permis de construire déposés.

Question :

Protection des données : Il serait idéal de pouvoir consulter les nouveaux règlements via le site internet de la Commune avant les Assemblées. Quelle est la fourchette des émoluments 1 à 3 ?

DBU : Nous prenons bonne note de la remarque et pour information, les montants restent dans la moyenne actuelle.

Décision : Le point est accepté à une très large majorité, avec un avis contraire et quatre abstentions.

01.0321.0001 Divers et imprévus.

Protection des données : La parcelle 1109 prévue pour l'implantation du bâtiment cantonal a-t-elle été vendue et si oui, à quel prix ?

DBU : La parcelle a été vendue il y a quelques jours, nous devons encore toutefois finaliser la transaction. Le prix de vente est de CHF 250'000.00 pour la parcelle décontaminée.

Protection des données En raison des travaux dans le village, en particulier devant la gare, des plaques sont posées sur la route et les trottoirs. Ces dernières sont glissantes et un manque de signalisation est à déplorer.

Flavio Torti : Les travaux devaient être finis plus vite, malheureusement et en raison de la neige, tout a été repoussé. Nous en sommes conscients et c'est vraiment de la malchance. Nous allons en prendre note pour les prochains travaux.

Protection des données Il s'agit plus d'une remarque que d'une question concernant la parcelle Bellevue et l'entreprise qui est mentionnée sur la publication. Cette dernière est en liquidation et nous ne devrions pas vendre cette parcelle à cette entreprise.

DBU : Il s'agit d'une publication effectuée par la Préfecture et vraisemblablement d'une erreur, le requérant ayant changé.

Protection des données Le village est coupé en deux en ce qui concerne l'extinction des luminaires. Devons-nous encore attendre longtemps pour équilibrer cette extinction nocturne ?

EGR : BKW a commencé les travaux sur les transformateurs concernés et, en principe, ils seront finis en 2024.

Protection des données Sur le même sujet, serait-ce possible de laisser un lampadaire allumé sur deux ?

DBU : Malheureusement pas, c'est tout ou rien, pour des raisons techniques. Il nous sera difficile de trouver une solution satisfaisante pour tout le monde.

Protection des données

La semaine passée un fait divers a été perpétré dans une école neuchâteloise. Disposons-nous d'une procédure de protection des enfants et des enseignants dans nos établissements scolaires ?

MVO : Le Bureau de la Commission scolaire a discuté du sujet et une procédure existe. Nous allons faire une formation pour mettre le personnel à niveau et assurer les procédures dans de tels cas.

Le Président des Assemblées donne la parole au Maire, M. Daniel Buchser :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Avec son lot de défis, de surprises et parfois d'incompréhension, l'année 2023 touche à sa fin. Ce fut aussi le cas pour le conseil communal, avec une année bien chargée, ou il a fallu s'engager pour tenter d'arriver à des résultats positifs pour le bien et le développement de notre village. Je tiens à relever que dans cette 1ère année de la législature, avec un conseil municipal composé de 3 nouvelles personnes, l'ambiance de travail est sereine, positive et très agréable, ou chacun s'engage pour le bien de la collectivité.

Si l'on observe un peu ce qui se passe un peu partout dans le monde, je crois que nous devons nous rendre à l'évidence et bien admettre que nous vivons dans un coin de la planète, ou nous sommes de grands privilégiés, et que dans ce contexte nos problèmes journaliers deviennent bien plus petits, en comparaison de ce que vivent un grand nombre d'êtres humains dans ce monde.

Au nom du conseil municipal, je tiens à remercier chacune et chacun d'entre vous pour votre participation à nos Assemblées municipales et à l'intérêt que vous portez à l'activité de notre commune. Même si l'on n'est pas toujours du même avis, il est important de pouvoir exprimer son avis, et avec un peu de bonne volonté et de respect l'on trouve des solutions à la grande majorité de nos différents points de vue.

Merci à notre président, Flavio Torti pour sa disponibilité et la conduite de cette Assemblée municipale.

Comme je l'ai déjà mentionné, nous sommes dans la 1ère année de la législature, et en mon nom personnel, mais aussi au nom de vous tous, je remercie mes collègues du conseil et notre secrétaire municipal pour leur travail, leur collaboration et leur engagement pour notre commune. Un grand merci à toutes les personnes qui s'engagent dans les différentes commissions de notre beau village.

Et que serait notre commune sans l'engagement de l'ensemble de notre personnel. Merci au personnel de la crèche et de l'EJC qui s'occupe avec zèle de nos plus petits. Merci à l'ensemble du corps enseignant pour votre travail parmi les enfants et les adolescents. Merci à tout le personnel qui nettoie et entretient l'ensemble de nos bâtiments et infrastructures tout au long de l'année. Merci au personnel de la voirie, qui entretient nos jardins publics, déblaie et nettoie nos routes et autres infrastructures, et qui embellit aussi notre village

durant la belle saison avec de belles fleurs et actuellement avec l'installation de belles lumières le long de la route principale. Un grand merci aussi à l'ensemble de notre personnel de l'administration qui s'engage aussi à fond dans les tâches qui lui sont confiées. Et surtout un grand merci à toutes celles et ceux que j'aurais oubliés.

Notre village se développe avec de nouvelles constructions, et de nouveaux projets en cours, comme le projet de fusion, et tout cela est encourageant. Un projet qui nous tient particulièrement à cœur et qui peine à voir le jour, c'est bien entendu la maison de la petite enfance. Mais je peux vous assurer que le conseil met tout en œuvre pour que ce dernier puisse obtenir le feu vert par les instances qui ont les compétences de passer de l'orange au vert.

Merci à toutes celles et ceux qui participent aux fenêtres de l'Avent, mais aussi à tous les autres qui se sont investis pour embellir notre village durant cette période de l'Avant. Toutes ces lumières apportent de l'espoir en cette période de l'Avent et de Noël. Ce temps de l'avent et toutes ces lumières sont synonymes d'un message de paix, et c'est ce qu'est véritablement Noël.

À vous tous, ainsi qu'à vos familles, je vous souhaite de joyeuses fêtes de Noël, mes vœux les meilleurs pour la nouvelle année, et une bonne santé. N'oublions pas d'avoir une pensée particulière pour celles et ceux qui d'entre nous souffrent en raison d'une situation difficile de maladie, de deuil ou autre.

Profitons de cette période pour nous reposer et nous nous ressourcer. Merci encore une fois pour votre présence ce soir, et vous êtes maintenant toutes et tous invités à l'apéro qui suivra au terme de cette Assemblée municipale. Santé, bonne fin de soirée et bonne rentrée chez vous.

Décision : Aucune

La séance est levée. Il est 21:40.

Au nom de l'Assemblée municipale

F. Torti
Président

M.-A. Léchet
Secrétaire